

Bulletin d'inscription, Saison 2020/2021

(Un bulletin par personne)

Inscriptions aux activités :

NOM Prénom	ACTIVITES	REGLEMENT
		€
		€
	Yoga et Gym adultes, Merci de préciser votre choix de séance :	
DATE DE NAISSANCE :	ADHESION AU FOYER RURAL	+8 €
	TOTAL :	€

Coordonnées des représentants légaux ou de l'adhérent si majeur :

NOM Prénom	Adresse	Mail	N° de Tel
			Fixe :
			Portable :
			Fixe :
			Portable :

Personne à prévenir en cas d'urgence, Nom et N° de Tel :

.....

- Espèces
 Chèque CE
 Coupons Sport
 Chèque (à l'ordre du Foyer Rural de Meillonas)
Possibilité de paiement en 3 fois (encaissement 15/10/2020 - 15/02/2021 – 15/04/2021)

Souhaitez-vous une attestation de paiement ou facture ? OUI NON

J'accepte l'utilisation de photographies sur le site internet ou sur des panneaux : OUI NON

J'autorise mon enfant à quitter seul la salle d'activité à l'issue du cours (+6ans) : OUI NON

- ✓ Je décharge de toutes responsabilités le Foyer Rural, le personnel encadrant, en cas de problème, blessures ou accidents.
- ✓ Avoir pris connaissance que toute inscription est ferme et définitive après le cours d'essai et qu'aucun remboursement ne sera effectué durant la saison.
- ✓ Je certifie avoir une assurance responsabilité civile et/ou extra-scolaire couvrant les activités pratiquées.
- ✓ Je certifie être en possession d'un certificat médical de moins de 3 mois qui m'autorise la pratique de l'activité choisie.
- ✓ En cas de dossier incomplet, la pratique de l'activité sera refusée.
La responsabilité du Foyer Rural ne pourra pas être engagée avant la prise en charge réelle et physique de l'enfant par l'intervenant et après le cours si l'enfant sort des locaux sans accompagnement.

Règlement Intérieur, Saison 2020/2021

Carte adhérent :

L'adhésion au Foyer Rural est individuelle et obligatoire au moment de l'inscription. Elle permet d'être adhérent à la Fédération des Foyers Ruraux et de bénéficier d'une assurance individuelle accident. Le Foyer Rural de Meillonas se dégage de toute responsabilité en cas d'accident. Le montant de l'adhésion est voté annuellement lors de l'assemblée générale.

Cotisations aux activités :

Les cotisations sont dues, pour l'année, au moment de l'inscription. Une facilité de paiement en 3 fois sans frais pourra être accordée. Trois chèques, à fournir à l'inscription, que le Foyer Rural déposera pour encaissement, au début de chaque trimestre : 15/10/2020 15/02/2021 15/04/2021. Les coupons sport, les chèques CE sont acceptés en règlement des adhésions et cotisations.

Remboursement :

Toute inscription est ferme et définitive après le 1er cours d'essai et aucun remboursement ne sera effectué durant la saison. En cas de force majeure, confinement ou pandémie, qui conduit à la fermeture des locaux ; un remboursement au prorata de la cotisation annuelle sera proposé à l'adhérent.

Inscriptions :

Les activités et horaires de la saison 2020/2021 sont susceptibles d'être modifiées. Les activités proposées sont soumises à un nombre suffisant d'inscriptions. En cas d'annulation de l'activité, les adhérents seront informés de la décision et remboursés de leur inscription. Les fiches d'inscriptions sont à remettre aux membres du Foyer. Les intervenants, enseignants et personnels de l'école ne prendront aucune fiche, ni chèque. L'adhésion devient définitive après le 1er cours d'essai.

Cours :

Le Foyer Rural se dégage de toute responsabilité avant et après les activités en dehors des salles de cours. Nous demandons aux parents concernés de bien vouloir respecter les horaires. En cas d'absence imprévue de l'animateur et donc l'annulation du cours, nous essayons dans la mesure du possible, de prévenir individuellement les parents. Lorsque cela n'est pas possible, une note informative sera affichée sur la porte. Vos enfants seront confiés à la garderie de l'école si vous êtes dans l'incapacité de les récupérer. Le cours annulé sera alors reporté à une date ultérieure qui vous sera communiqué. Aucune activité n'aura lieu durant les jours fériés.

Exclusion :

Le Foyer Rural se réserve le droit d'exclure tout adhérent qui ne respectera pas le règlement intérieur, les animateurs ou l'ordre et le respect durant l'activité. Après un 1er avertissement envoyé aux parents, un rdv sera organisé entre l'animateur, l'adhérent et un responsable de l'association afin de résoudre le conflit. Si le problème perdure, les membres du bureau voteront le maintien ou non de l'adhérent. Toute exclusion se fera sans remboursement de la cotisation et adhésion.

SIGNATURE DES REPRESENTANTS LEGAUX ou DU PARTICIPANT :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur et le fonctionnement du Foyer Rural de Meillonas

Date :

En remplissant ce bulletin, vous acceptez que le Foyer Rural de Meillonas enregistre et utilise les données personnelles qu'il contient dans un but administratif (adhésion, assurance, participation aux activités, droit de vote aux assemblées...) ou pour vous transmettre des informations relatives à ses activités et à celles de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux. Afin de protéger leur confidentialité, le Foyer Rural s'engage à ne pas transmettre ces données à d'autres entités que le Foyer Rural et la Fédération Départementale. Vous disposez du droit de faire modifier ou supprimer vos données personnelles, sur simple demande auprès de l'association.

J'accepte la conservation et le traitement de mes données personnelles aux fins précisées ci-dessus et pour toute la période de mon adhésion.

Souhaitez-vous être informé des dates de réunion du Foyer Rural ? Oui Non
Souhaitez-vous être informé des actualités et des compte rendus du Foyer ? Oui Non
Souhaitez-vous être membre actif du Foyer et ainsi nous aider dans la gestion des activités ou apporter votre aide le jour des manifestations ? Oui Non